

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La conférence de Neuchâtel a tenu sa troisième séance mardi. — Havas.

L'importance qu'a prise, depuis quelques années, notre possession du Sénégal, a engagé le ministre de la marine à créer pour cette colonie un emploi de commandant supérieur de la marine. M. le capitaine de frégate Duroch, nommé à ce poste, vient d'arriver à Saint-Louis pour prendre la direction de son service. M. le gouverneur du Sénégal a pris à cette occasion un arrêté qui fixe la nature de ses fonctions. Le commandant supérieur de la marine, au Sénégal, devra, aux termes de cet acte, centraliser, sous l'autorité du gouvernement, le service des bâtiments de la marine impériale composant la flottille de la colonie. Il dirigera les réparations dont les bâtiments de l'Etat pourraient avoir besoin, et organisera dans ce but, à Saint-Louis, un atelier d'outillage dont il aura la direction.

Il y aura également dans ses attributions les travaux exécutés par la direction du port pour la marine impériale, la police de la rade, le pilotage et le balisage de la barre et du fleuve. Le capitaine du port restera chargé, sous ses ordres, de cette partie du service.

Il dressera mensuellement un état des bâtiments sous ses ordres, et trimestriellement un état présentant la situation de ces bâtiments au matériel, accompagné d'un rapport sur le service de la marine. Celui du quatrième trimestre résumera l'ensemble de ce service pendant l'année écoulée. Ces deux états seront transmis au ministre.

Il adressera au ministre, par l'intermédiaire du gouverneur, après les avoir annotées, les propositions d'avancement ou autres en faveur du personnel placé sous son autorité, ainsi que les propositions et les notes annuelles pour les officiers.

Ce fonctionnaire, en un mot, aura dans ses attributions tout ce qui, dans la colonie, concerne la

pratique de la navigation et se rapporte au service des bâtiments de guerre. — Havas.

La semaine dans laquelle nous entrons va être pleine d'événements : les conférences de Neuchâtel vont être reprises, dit-on; jeudi, l'Académie française reçoit M. de Falloux; samedi, les notables commerçants se réunissent au palais de la Bourse pour procéder à l'élection de neuf membres de la chambre de commerce pour le renouvellement triennal; enfin c'est vendredi 27, qu'aura lieu la plus haute marée de l'année dans nos ports de l'Océan et de la Manche, ce qui amènera la mise à flot de plus de 100 navires de toutes dimensions. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 23 mars. — La Gazette autrichienne prétend que la légation autrichienne à Turin sera formellement rappelée, mais que le représentant du Piémont ici ne recevra pas ses passeports.

Berlin, 23 mars. — La Correspondance prussienne déclare complètement fautive la nouvelle donnée par plusieurs journaux, notamment par l'Indépendance belge, sur la nature des instructions adressées à l'envoyé de Prusse dans l'affaire de Neuchâtel.

Berlin, 23 mars. — Le président du conseil des ministres a présenté à la Chambre des représentants le projet de traité relatif au péage du Sund. Une commission spéciale a été nommée pour l'examiner; il a aussi présenté le traité intervenu entre l'administration des chemins de fer russes et les chemins de fer prussiens.

La Gazette de la Croix dit que les principales conditions de la Prusse dans l'affaire de Neuchâtel, sont une amnistie générale et une garantie pour les établissements de bienfaisance existant dans la principauté.

Marseille, 24 mars. — Les blés baissent. Le Cydnus arrive avec des nouvelles de Constan-

tinople du 16. A cette date, de nombreux navires étaient en passage dans le Bosphore.

Sir Henri Bulwer était parti pour Giurgewo; et l'on disait qu'à son débarquement sur le littoral circassien Mehemet-Bey avait été reçu par les notables circassiens, ainsi que par 350 Polonais et des déserteurs russes.

Le Journal de Constantinople annonce que la guerre civile a éclaté en Perse, les populations du nord-ouest ainsi que celles du sud-ouest sont en révolte déclarée et les troupes dirigées sur l'Afghanistan se seraient mutinées.

Il se trouvait 6,000 pèlerins à Jérusalem.

Turin, 24 mars. — Le Journal officiel annonce que la légation sarde à Vienne a été rappelée; c'est l'ambassadeur de France qui a bien voulu se charger des intérêts des sujets sardes.

Marseille, 24 mars. — L'escadre de l'amiral Lyons n'avait pas quitté le Bosphore, le 16. Elle devait venir mouiller devant Constantinople.

Les tempêtes qui ont régné dans le Levant, se sont fait sentir surtout dans la mer Noire. Le commerce d'Ajaccio compte lui seul onze navires naufragés près de Varna. Les phares construits dans ces parages commencent à fonctionner.

Les correspondances de Perse prétendent que la révolte qui s'est déclarée dans ce pays a pris du développement. Les rebelles du Kurdistan tiennent en captivité le gouverneur de cette province, oncle du Shah, réclamant sa rançon, ou le menaçant de la mort si on ne satisfaisait pas à leur demande. La cavalerie irrégulière du gouverneur était désorganisée et se livrait au brigandage.

Les dernières nouvelles de Naples annoncent la création de plusieurs ports francs dans le royaume des Deux-Siciles.

Vienne, 24 mars. — La Correspondance autrichienne publie un article contre la Correspondance italienne, à propos de la reproduction par celle-ci d'une proclamation muratiste.

La feuille de Vienne, rappelant le discours du

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite et fin.)

Duguesclin prit Bonne-Lance par la main, et, s'adressant aux seigneurs qui formaient le cercle autour de lui, il dit d'un ton majestueux :

— Nobles chevaliers, le succès presque entier de cette journée est dû à ce vaillant jeune homme; il m'a délivré des mains du baron de Montbrun avec l'aide de ses excellents soldats, et il vient encore de rendre un grand service à notre cause en détruisant la puissance de ce châtelain pillard... Je veux lui exprimer en votre présence, à vous, qui êtes la fleur de la chevalerie française, combien j'estime ses hauts faits et sa loyauté... en même temps je le requiers de me dire comment je pourrais le récompenser, tant en mon nom qu'au nom du roi de France, qu'il a servi dignement aujourd'hui.

Un murmure approbateur accueillit cette distinction si honorable pour le jeune capitaine des routiers; quant à lui, son cœur semblait se gonfler d'orgueil et de joie dans sa poitrine. On ne pouvait voir ses traits, toujours cachés par sa visière, mais ses yeux brillaient d'un éclat inaccoutumé.

— Monseigneur, répondit-il d'une voix distincte quoique oppressée, si les services dont vous parlez méritent quelque récompense, il en est une que j'ambitionne sur toutes choses... ce serait de recevoir de vous l'ordre de

la chevalerie. — Y pensez-vous, Messire? suis-je prince souverain pour faire des chevaliers? — Vous êtes comte de France. — Eh bien, reprit Bertrand, évidemment flatté de cette demande, si je me prêtai à votre fantaisie, pourriez-vous jurer fidélité au roi Charles pour vous et pour vos gens? — Je jurerai, Messire; et je réponds de mes hommes d'armes comme de moi-même.

Duguesclin sourit. — Par saint Yves, dit-il, je ne puis vous refuser cette grâce. Mais du moins, êtes-vous gentilhomme? — Je le suis, Monseigneur, bien que la barre d'illégitimité traverse les armoiries de mon illustre père.

Le sire d'Armagnac fit un mouvement. — Allons, reprit Bertrand, qui prenez-vous pour parrain et pour garant de votre origine?

Bonne-Lance hésita un moment. — Le comte d'Armagnac ici présent, dit-il enfin d'une voix étouffée.

Le comte saisissant la main du capitaine des routiers, lui dit avec une agitation extraordinaire :

— Parle, vaillant jeune homme. Qui es-tu? que me veux-tu? Pourquoi réveiller des souvenirs qui font mon tourment? Autrefois j'avais un fils, et j'aurais voulu le voir semblable à toi; mais loin de là... — Brave Duguesclin, nobles chevaliers, dit Bonne-Lance d'une voix animée et sans répondre directement aux questions du sire d'Armagnac, avant de recevoir un si grand honneur, je prétends vous faire connaître qui je suis... Dans ma jeunesse, je ne manifestais aucun goût pour la guerre et pour les rudes exercices de ceux qui se destinent aux

armes. Un jour, mon père, grand et sage guerrier, que vous connaissez tous, s'indigna de ma conduite et me traita de lâche... Ce mot me retomba sur le cœur... Je quittai aussitôt le manoir où je suis né; je fis vœu de ne pas y revenir et de ne pas porter le nom de mes ancêtres avant d'avoir prouvé à mon père, par une action d'éclat, que je n'étais pas indigne de lui. Depuis bien des années j'attendais une occasion de me distinguer; mais au moment où je suis comblé d'honneur, au moment où l'illustre Bertrand m'appelle son libérateur et va me conférer l'ordre vénéré de la chevalerie, je puis enfin révéler mon véritable nom... Je suis Henry d'Armagnac, et je prie mon noble père de me pardonner les chagrins que je lui ai causés.

Il fléchit un genou devant le comte, et releva sa visière, il montra son visage mâle et régulier inondé de larmes.

Le comte chancela comme s'il eût été pris d'un vertige subit; puis saisissant son fils dans ses bras, il le pressa sur son cœur avec frénésie.

— Henry, Henry, est-ce toi? murmura-t-il d'une voix entrecoupée, toi que j'ai tant pleuré malgré ton cruel abandon? Je te retrouve couvert de gloire... Tu honores encore le nom de nos illustres aïeux!... Mon fils bien-aimé, tu ne quitteras plus ton vieux père, tu oublieras sa dureté d'autrefois... Tu m'as cruellement puni de ma précipitation.

Et leurs armures s'entre-choquaient dans une étreinte convulsive.

Cette réconciliation touchante amena des larmes à la

comte Walewski contre les excès de la presse belge, pense que l'on condamnera aussi bien en France qu'en Europe, la licence de la presse piémontaise.

Madrid, 24 mars. — Un traité conclu entre M. Mirès et MM. de Salamanca et Bays vient de rallier au dernier emprunt espagnol les principales influences financières de Madrid.

M. Mirès a mis en commun les deux derniers termes de l'emprunt représentant les deux cinquièmes. Il s'est réservé les trois cinquièmes restant. — Havas.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — Nous avons des nouvelles de Saint-Thomas, en date du 1^{er} mars; elles nous apprennent la présence dans ce port de l'amiral Gueydon, venant de Saint Domingue, où il est parvenu à faire signer une suspension d'hostilités de deux ans entre Soulouque et la république Dominicaine.

(Constitutionnel).

CHINE. — Une nouvelle correspondance de Hong-Kong, du 30 janvier, reçue par le *Moniteur de la Flotte*, revient sur la tentative d'empoisonnement dont plusieurs membres de la colonie européenne ont été les victimes, et donne le texte du premier interrogatoire soutenu par le principal accusé lors de son arrestation.

« Cet accusé est le maître boulanger Allum, qui, dit cette correspondance, jouit d'une grande fortune, et qui possède des moulins et des greniers à Canton, où habite ordinairement sa famille. Il avait pris la fuite après la perpétration de son crime et s'était embarqué, la nuit sur une jonque à destination de Macao. Un bâtiment à vapeur anglais, envoyé à sa poursuite, est parvenu à l'atteindre et l'a ramené le 19 à Hong-Kong. Il a subi aussitôt un interrogatoire devant le capitaine Adams, chargé de l'examen de son affaire. Voici le texte de ce document, traduit de l'anglais. Les demandes et les réponses ont été transmises par un interprète.

» *Demande.* — Le 15 au matin, tous les étrangers qui se fournissent chez vous ont reçu du pain dans lequel se trouvait mélangée une quantité considérable d'arsenic. Ceux qui en ont mangé ont éprouvé les effets de l'empoisonnement; plusieurs sont encore en danger de mort. Aussitôt après avoir commis cette action, vous avez pris la fuite. Vos domestiques, arrêtés et interrogés, ont déclaré que ce pain avait été préparé sous votre direction; que c'était vous personnellement qui aviez fait le mélange du poison et jeté l'arsenic dans la pâte. Qu'avez-vous à dire ?

» *Réponse.* — J'ai agi selon l'ordre du vice-roi, qui m'a été apporté par un satellite du mandarin. Cet ordre me disait que les Anglais ayant déclaré la guerre à mon pays, il était de mon devoir de concourir à leur destruction; que les soldats employaient le fer et le feu pour les combattre, et que, moi, je devais employer le poison; qu'il était naturel de faire à son ennemi le plus de mal possible; que, d'ailleurs, si je désobéissais à ces ordres, ma famille, qui était à Canton, serait jetée en prison, et que tous mes biens seraient confisqués.

» *Demande.* — La conduite du vice-roi est hor-

rible, mais elle n'excuse pas la vôtre. L'action que vous avez commise est contraire aux lois de la guerre comme aux lois de l'humanité: celui qui commet un pareil crime est aussi coupable que celui qui le conseille. En vain vous cherchez à vous excuser en disant que vous avez agi contre un ennemi, car vous avez également empoisonné des Allemands, des Russes, des Italiens, des Américains, des Français, avec lesquels vous n'êtes pas en guerre.

» *Réponse.* — C'est involontairement que des pains empoisonnés ont été distribués à ces étrangers.

» *Demande.* — Vous ne dites pas la vérité, vos domestiques ont déclaré que vous aviez fait, ce jour-là, deux espèces de pains: la première, qui était empoisonnée, et qui a été par vos ordres distribuée à tous les étrangers indistinctement; la seconde, qui était bonne, et que vous avez fait distribuer aux Chinois.

» *Réponse.* — Mes domestiques se trompent.

» *Demande.* — C'est ce que nous verrons plus tard. Votre crime est tellement horrible, qu'il est naturel que vous cherchiez à le dissimuler; mais lorsque le moment de vous juger sera venu, nous vous donnerons toutes les preuves à l'appui de l'accusation que nous portons contre vous.

» Ce premier interrogatoire a eu lieu au moment où le coupable, débarqué du navire qui l'a ramené de Macao, a été écroué dans la prison de Hong-Kong. C'est une pièce très-curieuse et qui montre quel est, dans les circonstances actuelles, l'esprit de la population chinoise.

» Le crime du boulanger Allum a produit sur la colonie européenne une impression profonde. L'inquiétude est générale. La présence de la frégate française *la Virginie* a été, dans ces circonstances critiques, d'un très-bon effet, et nos marins ont puissamment aidé au maintien de la tranquillité. Le 25, le bruit s'est répandu que *la Virginie* devait prochainement partir pour Shang-Hai; le lendemain, une députation des notables s'est rendue auprès de l'amiral Guérin, pour le prier, au nom de tous les étrangers, de rester encore à Hong-Kong. Cette démarche montre de quelles vives sympathies est entouré le pavillon français. »

FAITS DIVERS.

On ne lira pas sans intérêt la note suivante, que publie le *Moniteur algérien* du 10 mars 1857, et dans laquelle M. de Lannoy, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département de Constantine, rend compte des résultats de l'expérience faite par lui sur le fruit du mélia-azédarach :

« Ayant lu dans le *Moniteur universel* du 8 janvier dernier, que les habitants des Indes orientales fabriquent de l'huile avec les drupes du margousier (*mélia-azedarach*), j'ai pensé à tirer un semblable parti de cet arbre, qui croît à Constantine et dans les terres les plus arides avec une vigueur luxuriante, et donne, chaque année, des fleurs et des fruits à profusion. Bien que la saison fût déjà très-avancée et que les drupes de nos arbres fussent flétris et ridés, j'en ai fait cueillir quelques sacs que

j'ai confiés à M. Herz, capitaine du génie en retraite, gendre et associé de M. Lavie, l'un de nos industriels et colons.

» Nos drupes d'azédarach, cueillis le 20 janvier dernier sur les arbres qui bordent la promenade dite de Bataa, ayant été concassés et chauffés dans une chaudière, ont été portés, encore bouillants, sous le pressoir. On en a extrait un liquide huileux, trouble et épais, parsemé de filaments blanchâtres, lequel, au bout de quarante-huit heures, s'est converti en une huile jaune-verdâtre, ayant l'apparence de l'huile d'olive à brûler dont se servent les indigènes.

» Cette huile a, dès l'abord, une saveur douce, ayant quelque analogie avec celle de l'huile d'olive; mais cette saveur disparaît bientôt sous l'impression d'une amertume prononcée, qui persiste pendant plusieurs minutes. Bien que n'ayant pas subi d'évaporation, elle brûle avec une flamme claire, brillante, complètement inodore et sans charbonner. Le tourteau, provenant du pressurage, paraît posséder des propriétés détersives: il blanchit les mains, en leur communiquant une légère onctuosité.

» 428 kilog. de drupes ont rendu environ 80 kil. d'huile. Comme je l'ai dit, nos drupes avaient déjà perdu de leurs qualités. J'estime que, cueillis dans la saison favorable et soumis à un traitement bien étudié, ils rendraient environ 25 % d'huile.

» Un arbre de cinq ans de plantation donne environ 15 kilog. de fruits; un arbre de dix ans en donnerait environ de 30 à 40 kilog. 100 kilog. de fruits représentant 25 kilog. d'huile, en n'estimant l'huile qu'à raison de 1 fr. 50 c. le kilog., on voit que la culture de l'azédarach ne laisserait pas d'être assez profitable.

Le *Moniteur* nous dit que l'huile du margousier est employée dans l'Inde comme vulnéraire et comme vermifuge, et que les naturels s'en servent aussi dans les rhumatismes; enfin, que cette huile, mêlée à celle d'houppé, donne un savon de bonne qualité.

» La culture de l'azédarach présenterait donc un véritable intérêt en Algérie, pour le boisement de certains coteaux arides et pierreux, et de tant d'autres terrains sans valeur. L'arbre croît rapidement et ne demande aucun soin. Son feuillage, d'un vert foncé et persistant jusqu'à la fin de l'automne, repose agréablement la vue. Ses fleurs, qui lui ont valu le nom de lilas des Indes, répandent une odeur des plus suaves; il est regrettable que son bois soit d'une qualité très-inférieure.

» L'azédarach ne se trouve pas mentionné dans le catalogue des produits de l'Algérie, publié en 1855, parmi les végétaux susceptibles de produire des huiles fines; j'ai donc lieu de penser que c'est pour la première fois, dans notre colonie, que l'on a fait l'expérience dont je consigne ici les résultats. Je suis loin, toutefois, de vouloir m'attribuer d'autre mérite dans cet essai, si ce n'est d'avoir mis à profit un des nombreux et utiles documents publiés par le journal officiel. »

— Le brick français, *le Général Decean*, du Havre (de 78 tonneaux), capitaine Delamarre, monté par huit hommes d'équipage, venant de Lisbonne au

plupart des assistants; Duguesclin lui-même semblait vivement ému. Le bruit s'était répandu parmi les routiers que leur capitaine allait recevoir la récompense de sa belle conduite; ils s'étaient approchés du groupe des seigneurs autant que le leur permettait le respect, et ils suivaient avec un grand intérêt les phases de cette scène attendrissante. Cependant le temps pressait; Duguesclin voyait à l'extrémité de la cour son cheval de voyage piaffer d'impatience.

— Comte d'Armagnac, et vous brave Henry, reprit-il, loué soit Dieu de votre heureuse réunion; mais souvenez-vous que mes instants sont comptés...

Henry s'empressa d'ôter son casque, et s'agenouilla devant Duguesclin. Celui-ci récita la formule consacrée, lui frappa trois fois l'épaule du plat de son épée, puis le relevant, il lui donna l'accolade avec cordialité.

Des acclamations, des vivats saluèrent le nouveau chevalier. Les routiers flattés de l'honneur qu'ils recevaient dans la personne de leur chef, ne pouvaient modérer leur enthousiasme; les vassaux de Montbrun se joignaient à ces transports en criant suivant l'usage: *Largesse! largesse! bon chevalier!*

Duguesclin fit un signe; le silence se rétablit tout-à-coup.

— Voulez-vous savoir, gens de Montbrun, dit-il en souriant, quelle largesse vous fait Henry d'Armagnac? il vous rend votre liberté... Vous n'êtes plus prisonniers, à la condition, toutefois, que vous jurerez d'être fidèles au roi de France. — Oui! oui! nous le jurons! s'écrièrent mille voix joyeuses; vive le roi de France! vive Bertrand

Duguesclin! vive le bon chevalier d'Armagnac!

L'ivresse du jeune guerrier était à son comble; des bras de son père il passait dans ceux des seigneurs français, qui le complimentaient avec effusion. Le manoir retentissait de cris de joie.

Dans ce moment de triomphe, si beau pour Henry d'Armagnac, un petit groupe se glissa inaperçu dans la cour, à travers les rangs pressés des spectateurs. Jean Bigot marchait le premier, morne et consterné; puis venaient deux hommes portant une litière découverte sur laquelle était étendu le pauvre Gérard, ou plutôt Guillaume de Lastours, pâle et privé de vie. A quelques pas en arrière, Valérie, toujours revêtue de son costume de page, l'œil fixe et hagard, s'avancait soutenue par le vieux moine de Solignac.

Le cortège se dirigea vers le centre de la cour, afin de gagner la porte de la chapelle située en face du pont-levis. Les clameurs cessèrent; les assistants se découvrirent avec respect. La litière passa lentement. Quand Valérie fut près de Bonne-Lance, elle dit avec mélancolie :

— La vaillance triomphe et le dévouement meurt !... Nobles et vilains, priez pour l'âme de Guillaume de Lastours !

Tout le monde s'agenouilla, la litière disparut sous le porche de la chapelle.

Au moment où Valérie s'éloignait elle-même, Duguesclin la rejoignit et lui demanda à demi-voix :

— Damoiselle, aucune pensée amère n'est-elle venue troubler les derniers instants de ce malheureux jeune

homme? — Aucune, Messire; il ne regrettait point son sacrifice, quoiqu'il lui coûtât bien cher. — Dieu veuille recevoir sa belle âme dans le paradis!... Mais vous, Damoiselle, où désirez-vous chercher un asile, maintenant que vous êtes libre? — A l'abbaye de Bourbon, où j'ai été élevée, Monseigneur; ce révérend père m'y conduira demain. — C'est bien, ma noble Damoiselle. Mais ce pauvre Henry ne peut-il pas espérer que plus tard, vos regrets étant adoucis... — Monseigneur, répondit la jeune fille avec une dignité mélancolique, je suis la veuve de Guillaume de Lastours.

Duguesclin rejoignit les seigneurs qui l'attendaient pour prendre congé de lui; mais il glissa à l'oreille d'Henry d'Armagnac :

— Rien n'est perdu encore; espérez tout du temps et de la réflexion... Adieu.

Il l'embrassa affectueusement ainsi que les nobles chevaliers ses parents et ses amis. Après avoir donné ses instructions dernières, il monta à cheval et franchit le pont-levis, suivi de ses écuyers et du héraut d'armes, au milieu des acclamations bruyantes des vassaux.

Sur l'esplanade qui s'étendait devant le château de Montbrun, il se retourna: la bannière de France déroulait ses longs plis au sommet du donjon, étalant au soleil ses fleurs de lis d'or!

Il salua d'un dernier signe les chevaliers et hommes qui se pressaient en foule sur les remparts, et il s'éloigna pour aller accomplir ses hautes et brillantes destinées.

Havre, avec un chargement de vin, liège, orseille, avait fait naufrage dans la nuit du 13 au 14 mars, sur les rochers appelés les Pierres-Noires, à six milles environ du Conquet. Ce navire a été totalement brisé par la mer, qui était monstrueuse, et l'on croyait même l'équipage perdu, mais les hommes se sont sauvés par le beaupré, au moyen d'un bout de filin, sur le rocher le plus élevé de ce groupe, et le mousse seul a été noyé. Ces sept hommes sont restés sans nourriture et mouillés par les vagues du 14 au 17, jour où, à dix heures du matin, ils ont été recueillis par trois bateaux de pêche, qui les ont déposés au Conquet.

Voici, au sujet de ce sauvetage, quelques détails que nous trouvons dans une lettre du Conquet :

« Le lundi 16, le capitaine Calvé, dont le navire est en charge au Conquet, faisait une tournée sur la côte. A l'aide de sa longue-vue, il aperçut sept hommes sur les sommets de la roche nommée la Chaise, qui faisait partie du groupe dangereux connu sous le nom de Pierres-Noires. Le capitaine Calvé en informa immédiatement M. l'administrateur de l'inscription maritime, et fit de suite traîner à flot l'embarcation de son lougre, qu'il envoyait avec ses matelots au secours des malheureux naufragés. A l'exemple du généreux capitaine, toutes les embarcations prenaient la mer dans le même but, emportant l'administrateur de la marine, le syndic des gens de mer, les capitaines et marins présents au port, et une foule d'autres personnes.

Le rivage était garni des habitants qui suivaient avec anxiété les efforts que faisaient contre la marée et le vent les embarcations qui portaient les généreux sauveteurs. Aucun résultat ne fut obtenu ce jour-là ni la nuit suivante. Le lendemain, mardi, vers huit heures du matin, ils ont pu enfin recueillir les naufragés; mais avec toutes les peines imaginables; ils sont, ainsi que toutes les embarcations qui étaient allées leur porter secours, entrés au port, à neuf heures et demie du matin. Toute la population était émue à l'aspect navrant qu'offraient ces pauvres marins, meurtris sur le rocher, où, de mer haute, ils leur fallait s'amarrer pour ne point être enlevés par les lames.

« Conduits à l'hôtel de Bretagne, chez M. Joubert, ils ont été immédiatement l'objet des soins les plus empressés. Le médecin, avec un zèle qui ne fait jamais défaut, a dirigé l'hygiène à suivre; M. Gloaguen, notre digne pasteur, les visita continuellement, leur portant de ces paroles qui consolent et aident à supporter d'aussi grands malheurs. Chacun allait les voir et s'enquérir de ce qui pouvait leur être utile, chacun a envoyé ce qu'il a pu pour les habiller, car ils n'avaient pu rien sauver. Ils voulaient, ces malheureux, en débarquant, aller à l'église rendre grâce à Dieu de leur miraculeuse délivrance, mais les forces leur ont fait défaut. »

— Le docteur F. Pouchet, membre correspondant de l'Institut, annonce, dans une lettre adressée au *Nouvelliste de Rouen*, que l'expédition à la recherche des sources du Nil, qui promettait de si riches conquêtes à toutes les sciences, vient d'être dissoute par le vice-roi d'Egypte. C'est à Kartoum que le vice-roi a pris cette décision. Les savants appelés de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui formaient le noyau de l'expédition, vont rentrer dans leur patrie.

— Le gouvernement de S. M. C., voulant faciliter le rapatriement des réfugiés espagnols qui désiraient rentrer dans leur pays, a décidé que des secours de route seraient accordés à ceux d'entre eux dont les ressources ne seraient pas suffisantes pour retourner en Espagne. Les réfugiés espagnols actuellement en France sont prévenus que l'ambassade de S. M. C. à Paris, ainsi que les consulats d'Espagne en France, seront chargés de leur accorder ces secours.

— On écrit de Marseille, le 19 :

« A bord du bateau des Messageries impériales le *Borysthène*, qui part aujourd'hui pour le Levant,

prennent passage les quatre frères d'Abd-el-Kader. Les frères de l'émir sont accompagnés de leurs femmes et de huit enfants, dont cinq encore en bas âge, appartenant à Abd-el-Kader. Ces personnages, qui emmènent avec eux une suite de dix-huit personnes, se rendent à Beyrouth, pour aller, de là, rejoindre leur frère à Damas.

» Sur le *Borysthène* se trouvent également 30 pèlerins chrétiens se rendant à Jérusalem. »

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ACADÉMIE DE RENNES.

Facultés des sciences et des lettres.

Par décision de M. le recteur, l'ouverture des examens du baccalauréat de la session d'avril aura lieu à Rennes, le lundi 20 avril, à sept heures du matin, pour l'une et l'autre faculté.

Deux superbes lions importés par le trois-mâts *L'Harmonie*, viennent d'arriver à Nantes. Ces animaux étaient, comme de juste, renfermés dans des cages. La femelle paraissait plus irritée que le mâle, et il eut été imprudent de se mettre à la portée de ses griffes. A bord de *L'Harmonie*, en radé de Saint Nazaire, un curieux, qui s'était approché de trop près du féroce animal, s'en est allé avec la main déchirée d'un coup d'ongle de cette terrible lionne.

Ces animaux ont été immédiatement dirigés sur Paris. Ils doivent faire partie de la collection du Musée zoologique.

MM. RAPHAEL, opticiens-oculistes, arrivés dans notre ville depuis samedi, ont déjà reçu de nombreuses visites, et par leurs soins plusieurs personnes qui se trouvaient depuis longtemps, à cause du mauvais état de leur vue, réduites à ne pouvoir faire aucun travail, peuvent déjà, avec le simple secours des lunettes de ces messieurs, lire, écrire, et faire toute espèce d'ouvrage sans éprouver la moindre fatigue.

De pareils avantages se trouvent bien rarement, aussi engageons-nous vivement les personnes qui font usage de lunettes pour cause de myopie, presbytie, dont les yeux seraient malades ou fatigués par de longues lectures, ou enfin toutes les personnes qui auraient à se plaindre de leur vue, à profiter du séjour de ces habiles opticiens-oculistes dont les conserves rendent les yeux de 15 ans. Visibles Hôtel Budan, de 10 à 5 heures.

ART MUSICAL.

Traité de l'art musical, précédé de *Echelle tricolore*, tel est le titre de l'ouvrage que publie en ce moment M. l'abbé Cormier. Echelle mobile et théorie de l'art, tel en est le sujet.

Le fait de cette publication, à laquelle s'attache un très-grand intérêt, et qui est accueillie par le public avec beaucoup de faveur, n'est rien moins qu'une révolution dans l'art musical. De nombreuses demandes sont faites par le commerce, et la première édition étant épuisée, déjà l'auteur a dû s'occuper de la seconde. Ce beau travail fait le plus grand honneur à M. l'abbé Cormier, car désormais on pourra composer un air ou l'accompagner comme on écrit une lettre ou un article. Ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, chez tous les curés, les instituteurs, ainsi que dans toutes les maisons d'enseignement.

Après une réputation du système de notation usité et une exposition lumineuse du nouveau procédé, on trouve réunis dans cet ouvrage les principes de la mélodie et de l'harmonie, dont il fait voir l'ensemble et les rapports sous les titres suivants, savoir : Principes généraux de l'art. — Principes du plain-chant. — Principes de la musique et principes de l'harmonie. Le traité, que l'on pourrait appeler avec justesse le soleil de l'art, résume, en les complétant avec la plus grande lucidité, tous

les traités publiés jusqu'à nos jours.

Quant à l'échelle mobile, nous n'essayerons pas d'en donner une description, pour ne pas nous exposer à n'être pas ou à être mal compris. La description, d'une forme subtile, veut être accompagnée d'un spécimen; mais un article de journal, qui doit toujours être court, ne peut pas reproduire l'ouvrage dont il rend compte. La description et le spécimen se trouveront dans l'ouvrage, dont un savant rapport, qui en est une très-belle miniature, a été fait à l'association des inventeurs et des artistes. Après avoir lu ce rapport, on reste ébahi, et l'on se demande comment on a pu arriver à la seconde moitié du 19^e siècle sans l'échelle mobile. L'auteur de ce procédé a reçu, pour sa découverte, médaille de première classe et brevet de récompense de la Société des arts et métiers, industries, sciences et belles-lettres de Paris. Mais le nouveau procédé, du reste, est naturellement patroné par tous les amateurs comme par les artistes les plus éminents et par les personnes les plus compétentes, parmi lesquelles nous pouvons citer MM. Schmitz, organiste de Saint-Sulpice; Baillet, organiste de Saint-Gervais; Gustave Seguin, organiste et professeur de piano. Et voici deux lettres qui, jointes aux adhésions ci-dessus, vaudront mieux pour nos lecteurs que la plus belle description :

« J'ai reçu le spécimen du papier transpositeur » que vous m'avez envoyé et je vous en remercie; » ce papier sera très-utile pour simplifier l'étude de » la musique vocale et instrumentale. Vous ren- » drez avec cette nouvelle méthode un grand ser- » vice à la jeunesse des écoles, en l'initiant avec » une facilité merveilleuse à la lecture musicale en » ce qui concerne la partie de l'art, c'est-à-dire » l'intonation. Signé : L. LAMBILLOTTE. » Vaugirard, 22 juillet 1853. »

« La clef linéaire du papier transpositeur est » très-simple et très-ingénieuse. Il est évident » qu'elle obtiendra le plus complet succès. Je re- » grette beaucoup qu'elle n'ait pas été connue » avant l'impression de notre Graduel et Antipho- » naire romain. Son emploi nous eût été très-utile » et sage inconvénient. »

« Paris, 10 août 1853. Signé : TESSON, Direc- » teur au séminaire des Missions étrangères et » chef de la commission de Reims pour la restaura- » tion du chant romain. »

Le caractère sacerdotal, la position et les qualités éminentes de feu le R. P. Lambillotte et de M. Tesson mettent leur langage à l'abri de tout soupçon de spéculation. Ah! que n'avons-nous plus tôt connu l'échelle mobile! C'est le cri du cœur poussé par la conviction. Mais pour avoir attendu, nous n'aurons rien perdu. Quand Dieu nous envoie le progrès, ce n'est pas sans doute pour nous en priver. Déjà les mélodies grégoriennes, réclamées de toutes parts avec instance, nous ont été rendues par la sollicitude prudente et éclairée de l'illustre prince de l'Eglise qui préside aux destinées de la province et métropole rémoise. Que de nouveau les illustres princes de l'Eglise de France daignent seulement frapper de leur puissante parole la terre, emblème des cœurs, et l'on verra surgir de toutes parts des trésors de bonne volonté pour l'adoption universelle de l'échelle mobile. Alors le chant romain, dont l'échelle mobile facilite l'exécution, nous offre, avec de nouveaux agréments, des splendeurs qu'il ne connut jamais. — Pillet aîné.

(Journal des villes et des campagnes.)

BOURSE DU 24 MARS.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 70 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 25 MARS.

5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 70 50.
4 1/2 p. 0/0 sans changement — Fermé à 95

P. GODET, propriétaire-gérant.

EXPÉDITION FRANC DE PORT JUSQU'À DESTINATION.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX
et
LAYETTES.

A PRIX FIXE,

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg-Saint-Germain, à Paris.

CACHEMIRE FRANÇAIS
et
DE L'INDE.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons FRANCO, et toute expédition au-dessus de 25 FRANCS EST AFFRANCHIE pour TOUTES LES LOCALITÉS DE LA FRANCE. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un Catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent. (176)

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

VENTE

PAR LICITATION,

D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, de la

Propriété de GRENOUILLET,

Située commune de Villebernier, et de

DIVERS BIENS IMMEUBLES,
Située communes de Saumur et de Villebernier,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve MORIN - GUILLEMÉ, en son vivant propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 avril 1857, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 5 mars 1857, enregistré et signifié,

Et à la requête de demoiselle Caroline Morin, majeure, sans profession, demeurant à Saumur, héritière pour partie de M^{me} veuve Morin-Guillemé, Poursuivant la licitation et ayant pour avoué M^e Jules COULBAULT, avoué à Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir;

En présence de :

1^o M. Charles Morin, négociant, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, aussi héritier pour partie de la dame veuve Morin, et colicitant;

2^o M. Théodore Montmeillan, marchand tailleur, demeurant à Paris, rue Vivienne, intervenant,

Ayant pour avoué M^e Chedeau.

3^o M. Esprit Morin, sous-lieutenant au 2^e régiment de Hussards, en garnison à Vendôme, aussi héritier pour partie de M^{me} veuve Morin, colicitant;

4^o M. Léon Besson, propriétaire, demeurant à Saumur, intervenant, Ayant pour avoué M^e Bodin;

Il sera, le dimanche 26 avril 1857, à midi, procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Duterme, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, en douze lots, des immeubles dont la désignation suit :

1^{er} LOT.

1^o Une maison et dépendances, nommées Grenouillet, situées commune de Villebernier, composée de maison de maître, cour, servitudes, parterre, jardin, habitation de fermier et ouche, le tout en un tenant, joignant au midi la Levée et au couchant un chemin, contenant deux hectares trente-deux ares vingt centiares; 2^o une saulaie, une oseraie, un pré, une douve et un morceau de terre, en face de la maison, de l'autre côté du chemin, contenant un hectare neuf ares cinquante centiares; mise à prix, quinze mille francs, ci. 15,000 fr.

2^e LOT.

Un morceau de terre, planté de rangées de vignes, contenant un hectare vingt-six ares, situé au ruisseau des Blots, ou lieu de la Touche, même commune, joignant au levant Tesnier, au couchant Corbineau; mise à prix, deux mille deux cents francs, ci. 2,200 fr.

3^e LOT.

Un morceau de terre, contenant quarante ares, situé au lieu des Ruets, même commune, joignant au couchant le chemin des Ruets, au levant Pignonneau; mise à prix, treize cents francs, ci. 1,300 fr.

4^e LOT.

Un morceau de terre, planté de rangées, contenant quatre-vingt-quatre ares cinquante centiares, joignant au levant le chemin des Ruets, au

couchant M. Boutet. Ce lot devra passage au lot ci-après; mise à prix, mille neuf cent cinquante francs, ci. 1,950 fr.

5^e LOT.

Un morceau de terre, contenant quinze ares cinquante centiares, situé au même lieu, avec passage sur le lot précédent du côté du midi; joignant au levant Etienne Lambault et le lot qui précède, au couchant M. Vinettié; mise à prix, six cents francs, ci. 600 fr.

6^e LOT.

Un morceau de terre, formant ha-che, contenant vingt-trois ares cinquante centiares, situé au même lieu, joignant au levant le chemin des Ruets, au couchant M. Vinettié; mise à prix, huit cent cinquante francs, ci. 850 fr.

7^e LOT.

Un morceau de terre, contenant vingt-neuf ares cinquante centiares, situé au Clos-Masson, même commune, joignant au levant Babin, au couchant Constant; mise à prix, douze cents francs, ci. 1,200 fr.

8^e LOT.

Un morceau de terre, contenant vingt-huit ares cinquante centiares, situé au lieu nommé le Champ-du-Pont, même commune, joignant au levant Etienne Lambault, au couchant le chemin de Beauvoier; mise à prix, neuf cents francs, ci. 900 fr.

9^e LOT.

Une maison, située à Saumur, rue du Portail-Louis, composée de plusieurs corps de logis, cour, jardin, remise, hangar, avec toutes ses dépendances, occupée par divers; mise à prix, vingt-huit mille francs, ci. 28,000 fr.

10^e LOT.

Un pré, situé à Saumur, rue de Bordeaux, contenant quatorze ares, joignant au couchant la rue de Bordeaux, au nord le sieur Girard, au levant le sieur Mollay, et au midi le sieur Herbault.

Ce pré sera divisé en trois lots ayant chacun une façade de douze mètres quatre-vingt-seize centimètres, sur la rue de Bordeaux.

Le premier lot formant le dixième de l'enchère, joignant au nord Girard, au couchant la rue de Bordeaux, d'une contenance de cinq ares trente centiares; mise à prix, huit cents francs, ci. 800 fr.

11^e LOT.

Le deuxième lot, formant le onzième de l'enchère et étant ensuite du premier, contenant quatre ares soixante-six centiares; mise à prix, sept cents francs, ci. 700 fr.

12^e LOT.

Le troisième lot, formant le douzième de l'enchère, étant ensuite du deuxième, et joignant au midi M. Herbault, contenant quatre ares quatre centiares; mise à prix, six cents francs, ci. 600 fr.

Total des mises à prix, cinquante-quatre mille francs.

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par le Tribunal et ci-dessus indiquées.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e DUTERME, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e COULBAULT, avoué poursuivant, rue du Marché-Noir, à Saumur;

3^o A M^{es} CHEDEAU et BODIN, avoués colicitants.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le 24 mars 1857.

COULBAULT.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

1^o Une maison, rue Dacier, n^o 14.

2^o Une boutique, arrière-boutique et salon; chambres au 1^{er} et 2^e étage, rue de la Tonnelles, maison Sailland.

S'adresser à M. Cornilleau, charcutier, rue de la Tonnelles, même maison.

R. DE SAINTONGE,

N^o 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVÉTÉRÉS

VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRÉSERVATION. Lotion lustrale. Prix : 4 fr.

Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRUNET.

Les créanciers présumés de la faillite du sieur Jean Brunet, meunier au Vaudelnay-Rillé, sont invités à se trouver le samedi 28 mars courant, à midi, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers, que sur la nomination du syndic définitif.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(178)

Suivant acte devant M^e Le Blaye, notaire à Saumur, du 13 mars 1857, M. Louis-Amédée GONDRAND-MONESTE et M. Jacques-Félix ROUX-GIRAULT, demeurant à Saumur, ont déclaré avoir résilié, à partir du 5 octobre 1856, la société qu'ils avaient formée en leurs noms collectifs, pour le commerce d'épicerie, sous la raison Gondrand et Roux, par acte devant ledit notaire, du 16 juin 1856. (179)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 10, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étage, grenier et mansarde, cave et cour.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, qui l'occupe. (149)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE, écurie, grenier, cour, hangars et place à fumier, à Saumur, rue des Payens.

S'adresser à M^{me} DE MONTLAUR, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

AVIS.

On demande un ancien militaire pensionné, pour remplir les fonctions de GARDE CHAMPÊTRE.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les colléges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

1^o Une maison, rue Dacier, n^o 14.

2^o Une boutique, arrière-boutique et salon; chambres au 1^{er} et 2^e étage, rue de la Tonnelles, maison Sailland.

S'adresser à M. Cornilleau, charcutier, rue de la Tonnelles, même maison.

R. DE SAINTONGE,

N^o 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVÉTÉRÉS

VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRÉSERVATION. Lotion lustrale. Prix : 4 fr.

Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.